

ASSOCIATION CANTINE ET GARDERIE

De MENTHONNEX EN BORNES

cantine-garderie@menthonnex-en-bornes.fr



Rentrée septembre 2022

Les enfants scolarisés à l'École de **Menthonnex en Bornes** peuvent être accueillis en période périscolaire à la Garderie et à la Cantine, dans les locaux tout proches de l'école. Ces structures sont gérées par l'Association Cantine et Garderie, subventionnées et administrées par la Municipalité.

Pour bénéficier de ces services, vous devez vous inscrire sur un imprimé téléchargeable sur le site de la Mairie ou qui peut être retiré en Mairie. La fiche remplie doit être déposée en Mairie ou dans sa boîte aux lettres (face à l'église) **avant le 20 Aout 2022**.

Une adhésion par famille et par année scolaire, **de 15 euros**, commune aux 2 services Cantine et/ou Garderie est requise. Le montant de cette adhésion sera facturé fin septembre en même temps que les premiers repas.

La cantine propose des repas équilibrés, préparés par la société **Mille et un Repas** livrés en liaison froide et réchauffés par les soins de l'équipe de restauration. Ils sont facturés **5.30 euros**. Ils sont servis en 2 services, dans une Salle dédiée.

Le personnel de la Cantine va chercher les enfants inscrits dans les classes, les surveille sur le temps de jeu et les encadre au repas, les sert et les reconduit à l'école à 13h20.

Les inscriptions et désinscriptions à la Cantine se font le plus à l'avance possible sur le portail parents, et au plus tard la veille du jour de livraison avant 10h. Les codes d'accès vous seront communiqués peu avant la rentrée.

Les menus sont affichés aux abords de l'école et à la garderie dès le vendredi pour la semaine à venir.

La garderie accueille les enfants * dès 7h30 jusque 8h30, le personnel accompagne les bambins jusqu'à l'école et les confie aux enseignants.

* de 16h30 à 18h30. De même, le personnel de la garderie va chercher les enfants aux portes de l'école.

Une demi-heure de garde coute **1.50 euro**, toute demi-heure entamée est facturée. Le gouter du soir est inclus dans ce tarif. A noter, que si un enfant est inscrit à la garderie du soir (le personnel est ajusté en fonction du nombre d'inscrits) et qu'il est finalement récupéré : la première demi-heure sera facturée.

Vous pouvez inscrire vos enfants de façon régulière ou ponctuelle sur le portail informatique, sans oublier de valider !

Pour les changements de dernière minute, ou retard exceptionnel, vous avez la possibilité de contacter directement la **Garderie au 04 50 51 61 68** ou **Fabienne BOSSEZ au 06 63 51 74 32**.

La facturation de la cantine et de la garderie se fait en fin de mois, elle est à régler au plus tard **le 15 du mois suivant**. Le règlement peut se faire par chèque ou par virement (les coordonnées bancaires de l'association seront mentionnées sur les factures). En cas d'absence ou d'erreur, nous sommes contraints de facturer les repas commandés.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez contacter Jocelyne Borne, comptable de l'association au 07 62 79 87 71 ou j.borne2@orange.fr